



Code postal
60 140
Téléphone
03.44.73.02.39
Télécopie
03.44.69.26.46
e-mail
mogneville.mairie@wanadoo.fr

Mairie de MOGNEVILLE
DEPARTEMENT DE L'OISE
CANTON de LIANCOURT

S E A N C E D U 2 3 J U I N 2 0 2 0

Etaient présents :

Les Membres du bureau Municipal,

M. DELAHOCHÉ Michel,
Mme MARTEL Véronique, Adjointe
Mme BACHEVILLIERS Audrey, Adjointe
Mr MAGUET Jean-François, Adjoint
Mme REMOISSONNET Christelle, Adjointe
Mr HERCELIN Pierre, Adjoint

Les Conseillers Municipaux,

M. BONNEAUD Thierry,
M. CHEVET Bruno,
Mme DUPRE Pascale,
Mme JOUOT Murielle,
Mme LE GALL Maryline,
Mme LEFEVRE Josiane,
Mme MAGUET Isabelle,
M. MOREL Maurice,
M. PECKSTADT Jean-Claude,
M. PILLON Claude,
Mme PORQUEZ Josseline,
Mr TEULADE Nicolas,

Absents excusés :

Mr PHILIPPE Michel (pouvoir à Mr DELAHOCHÉ Michel)

Secrétaire de séance :

Mme JOUOT Murielle
est élue Secrétaire de séance.

Dates Légales :

Date de convocation : 16 Juin 2020
Date d'affichage : 16 Juin 2020

Nombre de Conseillers :

EN EXERCICE	19
PRESENTS	18
VOTANTS	19

L'an deux mil vingt, le 23 Juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur DELAHOCHÉ Michel, Maire

ORDRE DU JOUR :

- ❖ COMPTE ADMINISTRATIF 2019
- ❖ COMPTE DE GESTION 2019
- ❖ AFFECTATION DES RESULTATS 2019
- ❖ VOTE TAUX IMPOSITION 2020
- ❖ SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2020
- ❖ COTISATIONS 2020 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX
- ❖ BUDGET PRIMITIF 2020
- ❖ TABLEAU DES EFFECTIFS 2020
- ❖ COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS
- ❖ FRAIS DE SCOLARITE
- ❖ PERSONNEL COMMUNAL

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 26 MAI 2020

Chacun des membres de l'assemblée ayant été destinataire du compte rendu du conseil municipal du 26 Mai 2020, Mr DELAHOUCHE sollicite les observations.

Aucune remarque n'étant formulée, le conseil municipal adopte à l'unanimité et sans réserve le compte rendu de séance du 26 Mai 2020.

Le conseil municipal demande à inverser les points 8 et 11 de l'ordre du jour, le conseil vote à l'unanimité pour ce changement.

14 – SEANCE A HUIS CLOS

Selon l'article L2121-18 du CGCT,

A la demande de trois conseillers municipaux,

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis clos.

Suite à un vote à mains levées, le conseil municipal a accepté à la majorité absolue la tenue de la séance à huis clos.

15 – COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu La délibération du conseil municipal approuvant le budget primitif 2019 ainsi que les décisions modificatives 2019 ;

Mr le Maire laisse la présidence du conseil au doyen d'âge et sort de la salle pour passer au vote du Compte Administratif 2019

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte Administratif de l'exercice 2019 tel que suivi par le secrétariat, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	996 290.52 €	1 345 123.99 €	348 833.47 €
Investissement	217 042.25 €	285 253.57 €	68 211.32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

16 - COMPTE DE GESTION 2019

Vu Le Code Général des collectivités territoriales ;

L'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2019 a été réalisée par Mr DEVOS receveur en poste à LIANCOURT et le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au Compte Administratif de la Commune (point 1 de l'ordre du jour)

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif 2019 tel que suivi par le secrétariat et du Compte de Gestion 2019 tel que suivi par le Receveur de Liancourt,

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le Compte de Gestion 2019 et dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement	996 290.52 €	1 345 123.99 €	348 833.47 €
Investissement	217 042.25 €	285 253.57 €	68 211.32 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

17 - AFFECTATION DES RESULTATS 2019

En application des dispositions de l'instruction M14, il appartient au Conseil Municipal qui vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2019, en adoptant le compte administratif 2019 (point 1 de l'ordre du jour) et le compte de gestion 2019 (point 2 de l'ordre du jour) de décider par délibération de l'affectation des résultats de l'exercice 2019 en intégrant la reprise du solde 2018 du SMVB d'un montant de 1 442.01€ en dépenses de fonctionnement et de 1 730.45€ en recettes d'investissement : dissous par arrêté préfectoral du 26/12/19.

1) Mr le Maire résume les résultats définitifs 2019 comme suit :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		416 545,56 €	-155 978,27 €		-155 978,27 €	416 545,56 €

Opération de l'exercice	-996 290,52 €	1 345 123,99 €	-217 042,25 €	285 253,57 €	-1 213 332,77 €	1 630 377,56 €
Totaux	-996 290,52 €	1 761 669,55 €	-373 020,52 €	285 253,57 €	-1 369 311,04 €	2 046 923,12 €
Résultat de clôture	résultats CA	765 379,03 €	-87 766,95 €	résultats CA	résultats CA	677 612,08 €
	reprise SMVB	-1 442,01 €	1 730,45 €	reprise SMVB	reprise SMVB	288,44 €
	résultats CG	763 937,02 €	-86 036,50 €	résultats CG	résultats CG	677 900,52 €

Commentaires		
Restes à réaliser Recettes d'investissement report 2019	247 644,00 €	Reprise INVESTISSEMENT R.1321+1323 Subvention DETR=69 794€+Subvention CD=177 850€
Restes à réaliser Dépenses d'investissement report 2019	-113 583,00 €	Reprise INVESTISSEMENT D.2111+2158 ONA=102 184€+ VOIRIE=11 399€
Déficit d'investissement sur réalisé 2019	-86 036,50 €	INVEST.D.001=DEFICIT 2019:-87 766,95€+1 730,45€ reprise EXCEDEMENT SMVB 2018
Besoin total de financement pour investissement	0,00 €	
Excédent de financement 2019	763 937,02 €	A affecter EXCEDEMENT 2019 = 765 379,02 €-1 442,01€ reprise DEFICIT SMVB 2018

Pour information, le **résultat total au 31/12/19 est de 677 900.32€**, en 2018 de 459 730.56€, en 2017 de 172 237.38€, en 2016 de 392 835.03€, en 2015 de 362 890.68€, en 2014 de 188 474.41€ et en 2013 de 76 520.92€.

2) Considérant l'excédent de fonctionnement définitif à reprendre au budget de l'exercice 2020, Mr le Maire propose d'affecter la somme de **763 937.02 €** comme suit :

au compte 002 en recettes de fonctionnement +763 937.02 € (excédent de fonctionnement de la commune +765 379.03€ - déficit du SMVB - 1 442.01€).

3) Mr le Maire assure la sincérité des restes à réaliser 2019 (en recettes 247 644€ et en dépenses 113 583€)

4) Mr le Maire demande d'arrêter les résultats définitifs de l'exercice 2019 tels que résumés ci-dessus

5) Mr le Maire demande de voter l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

18 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2020

Le projet de budget ci-joint étant équilibré, Mr le Maire propose de maintenir des taux d'imposition des taxes directes locales de 2019 pour 2020.

Mr le Maire rappelle que suite à la Réforme de la TAXE D'HABITATION en 2018 au titre de la résidence principale, un dégrèvement progressif (30% en 2018, 65% en 2019 et 100% en 2020) a été appliqué pour 80% des ménages. De plus, nous avons baissé en 2018 et 2019 le taux de la TAXE FONCIERE BATI.

Mr le Maire propose de voter les taux suivants correspondant à notre projet de budget :

	2011	2012 à 2017	2018	2019	2020
Taxe foncière (bâti)	24.48%	38,52%	32,79%	27,07%	27.07%
Taxe foncière (non bâti)	68.33%	107,52%	107,52%	107.52%	107.52%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

19 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2020

Avant de passer au vote du budget, le Conseil Municipal doit délibérer sur la liste des subventions à verser aux associations.

Mr le Maire propose d'en débattre, ou le cas échéant, de valider la liste en l'état et de l'inscrire dans le budget comme suit :

Article 6574 : Subvention aux associations : 3 300 €

Article 65 7362 : Subvention au CCAS 6 000 €

Mr le Maire demande de bien vouloir délibérer sur cette liste de propositions de subventions.

<u>Associations communales</u>	Rappel 2019	Proposé 2020
Le Comité des Fêtes de Mogneville	0 €	2 000 €
Les Amis des Arts(prix de la commune lors du vernissage)	150 €	150 €
Les Baroudeurs(pour service rendu sur la sécurité lors des Différentes manifestations communales)	150 €	0 €
Gymnastique Féminine volontaire	150 €	150 €
Groupe de Gospel LIMYE'A	150 €	150 €
La ronde des bout'choux	150 €	150 €

Activ'vie Séniors (atelier loisir-mémoire-équilibre)	300 €	300 €
TOTAL	1 050 €	2 900 €

<u>Œuvres communales</u>	Rappel 2019	Proposé 2020
Coopérative Scolaire	0 €	0 €
COS pour le personnel Communal	0 €	0 €
TOTAL	0 €	0 €

<u>Œuvres Intercommunales</u>	Rappel 2019	Proposé 2020
Pompiers de Liancourt	250 €	250 €
Anciens Combattants	150 €	150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.
(1 abstention Mr HERCELIN)

20 – COTISATIONS 2020 SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Nous sommes adhérents à plusieurs syndicats intercommunaux pour lesquels nous payons une cotisation annuelle.

Monsieur le Maire demande de valider la liste en l'état et de l'inscrire au budget 2020 comme suit au compte "65541" :

- Communauté de Communes du Liancourtois "la vallée Dorée"
pour le R.A.M.(Relais Assistantes Maternelles) 3300 euros
- Communauté de Communes du Liancourtois "la vallée Dorée"
pour le plan de désherbage 1300 euros
- Syndicat classe d'environnement (SMIOCE) 600 euros

Soit un total de 5 200 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.
(2 abstentions : Mr CHEVET - Mr BONNEAUD)

Mr BONNEAUD demande s'il est possible d'avoir le rapport d'activité du RAM.

21 - BUDGET PRIMITIF 2020

Le BUDGET PRIMITIF 2020 totalise un montant de **3 377 557.78 €**.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement, tout en faisant des investissements et en continuant d'assurer un bon fonctionnement sans recourir à un nouvel emprunt.

Il répond aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les instructions comptables et budgétaires de la M14.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de débattre sur la proposition du budget primitif ci-joint, et de bien vouloir la voter, par section et par chapitre, et le cas échéant, de la valider en l'état.

Cette dernière s'équilibre de la manière suivante :

A LA SECTION DE FONCTIONNEMENT pour un montant de 2 002 889.02 €

DEPENSES

011	Charges à caractère général	284 765.46 €
012	Charges du Personnel	545 000.00 €
014	Atténuation de produits	81 441.00 €
65	Autres charges de gestion courantes	92 000.00 €
66	Charges financières	17 201.21 €
67	Charges exceptionnelles	3 000.00 €
023	Virement à la section d'investissement	971 531.50 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 949.85 €
	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 002 889.02 €

RECETTES

013	Atténuations de charges	20 000.00 €
70	Produits des services domaine ventes diverses	67 500.00 €
73	Impôts et taxes	788 482.00 €
74	Dotations, subventions et participations	331 970.00 €
75	Autres produits de gestion courante	31 000.00 €
002	Excédent antérieurs reportés	763 937.02 €
	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2 002 889.02 €

A LA SECTION D'INVESTISSEMENT pour un montant de 1 374 668.76 €

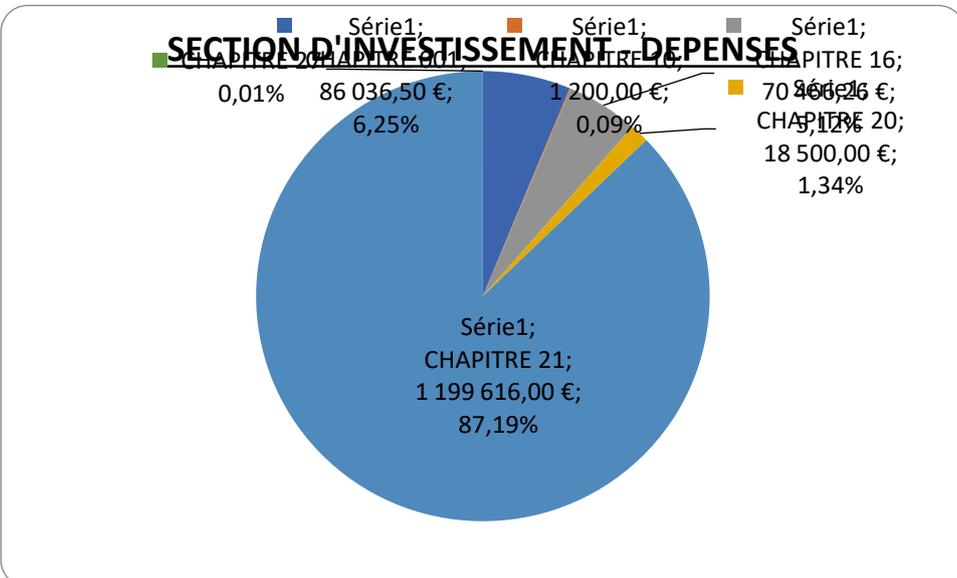
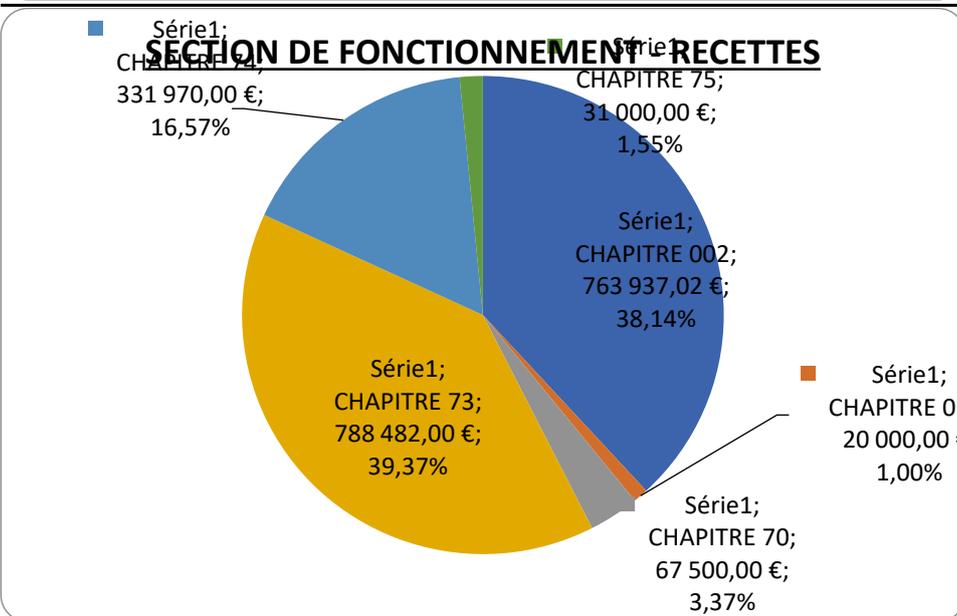
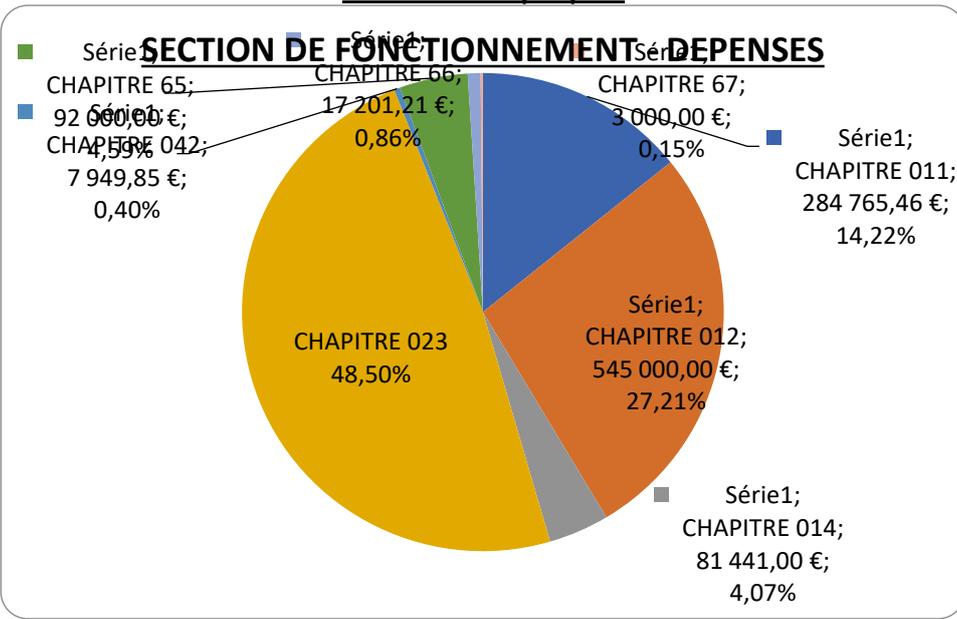
DEPENSES

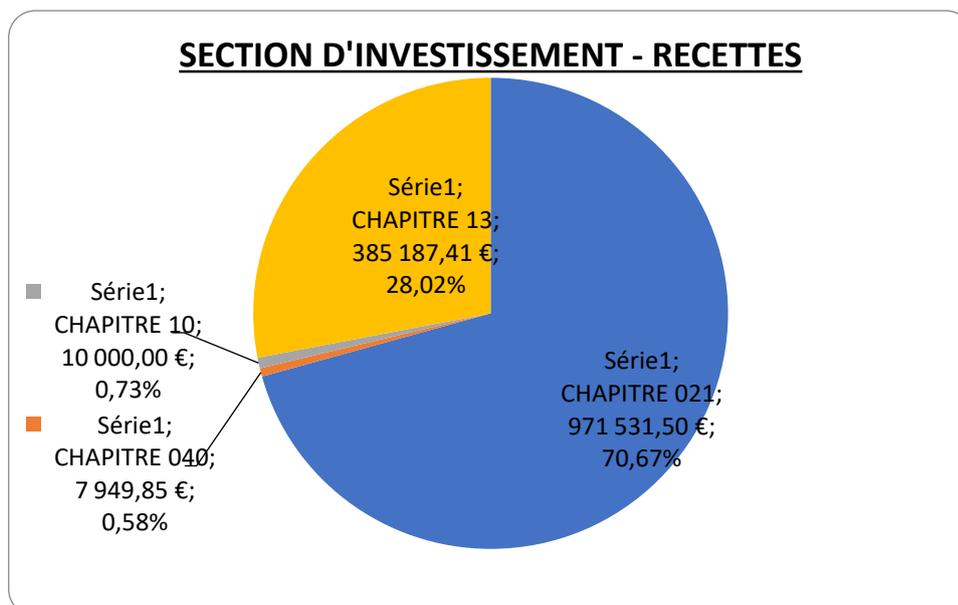
10	Dotations, Fonds divers et réserves	1 200.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	70 466.26 €
20	Immobilisations incorporelles	18 500.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 198 416.00 €
27	Autres immobilisations financières	50.00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté	86 036.50 €
	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	1 374 668.76 €

RECETTES

10	Dotations, Fonds divers et réserves	10 000.00 €
13	Subventions investissements	385 187.41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 949.85 €
021	Virement de la section de fonctionnement	971 531.50 €
	RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 374 668.76 €

Données Graphiques





Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

22 – PERSONNEL COMMUNAL

1) POSTE DE DIRECTRICE DE L'ACCUEIL DE LOISIRS :

Mme FLOURY Solène qui occupe le poste de directrice de l'accueil de loisirs et du périscolaire termine sa période de stage le 26 Août 2020.

Cette période annuelle de stage ayant été positive, Mr le Maire propose de la titulariser à compter du 26 Août 2020 à 35h00 hebdomadaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

2) CREATION POSTES D'ADJOINTS D'ANIMATION

Nous avons recruté en CDD deux animateurs pour l'accueil de loisirs et le périscolaire afin de remplacer Mme PAPILLON Betty qui a pris le poste de Mme FINOT Béatrice à l'école maternelle et Mme BOLLE Katia partie en retraite fin 2019.

Ces deux CDD arrivent à terme au 31 Août 2020 et donnent satisfaction, il est donc nécessaire de recruter les personnes en place sur ces postes en tant que stagiaires pendant 1 an à compter du 1^{er} septembre 2020. Leurs indices de rémunération seront calculés suite à la reprise d'ancienneté qui sera fonction de leurs expériences professionnelles acquises avant d'arriver dans nos services (la moitié des services privés et $\frac{3}{4}$ des services publics) sur une base de 35h00 hebdomadaire chacun.

Pour information leurs indices de rémunération actuelle sont ceux de l'échelon 1 de la grille d'adjoint d'animation (Indice brut 350 / indice majoré 327) et correspond à un salaire de base de 1532 euros brut.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.
(1 abstention : Mme JOUOT)**

3) RENOUELEMENT CDD ADJOINT TECHNIQUE

En 2019 nous avons recruté en CDD un agent sur le poste d'adjoint technique occupé par Mme GAMBIER Anne-Marie (départ retraite invalidité) pour une durée de 1 an.
Mr le Maire demande au conseil municipal de renouveler ce contrat pour un an à compter du 1^{er} septembre 2020 (19h00 hebdomadaires).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

23 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

1. Dans chaque commune, il est institué une commission communale des impôts directs composée de sept membres, à savoir : le maire ou l'adjoint délégué, président, et six commissaires.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- un agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- trois agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- cinq agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000 habitants.

2. Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, remplissant les conditions sus-énoncées, dressée par le conseil municipal.

La désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la

cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

3. La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Leur nomination a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des conseils municipaux. A défaut de liste de présentation, ils sont nommés d'office par le directeur départemental des finances publiques un mois après mise en demeure de délibérer adressée au conseil municipal. Le directeur peut, sans mise en demeure, procéder à des désignations d'office si la liste de présentation ne contient pas soit vingt-quatre noms dans les communes de 2 000 habitants ou moins, soit trente-deux noms dans les communes de plus de 2 000 habitants, ou contient des noms de personnes ne remplissant pas les conditions exigées au 1.

En cas de décès, de démission ou de révocation de trois au moins des membres de la commission, il est procédé dans les mêmes conditions à de nouvelles désignations.

Le mandat des commissaires ainsi désignés prend fin avec celui des commissaires choisis lors du renouvellement général du conseil municipal.

Mr le Maire propose au conseil municipal la liste suivante qui sera ensuite proposée aux services fiscaux :

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| 1- Mr MAGUET Jean-François | 13- Mr PERETTE Alexandre |
| 2- Mr HERCELIN Pierre | 14- Mr SIMONIN Patrice |
| 3- Mme VEG PORQUEZ Josseline | 15- Mr DELALEAU Clément |
| 4- Mme LEFEVRE Josiane | 16- Mr NOURTIER Gilles |
| 5- Mme LE GALL Maryline | 17- Mr MARTEL Jean-Pierre |
| 6- Mr BONNEAUD Thierry | 18- Mr REMOISSONNET Rodolphe |
| 7- Mr CHEVET Bruno | 19- Mme DELIGNY Sophie |
| 8- Mme JOUOT Murielle | 20- Mme FONTAR Françoise |
| 9- Mr MOREL Maurice | 21- Mme LEGIVRE Mireille |
| 10- Mr PECKSTADT Jean-Claude | 22- Mr BAUDART Serge |
| 11- Mr PILLON Claude | 23- Mr BACHEVILLIERS Alan |
| 12- Mme MAGUET Isabelle | 24- Mr PORQUEZ Philippe |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

24 – FRAIS DE SCOLARITE

1) Enfants de Mogneville scolarisés à l'extérieur

Certains enfants de Mogneville sont scolarisés dans des écoles de communes extérieures. Ces communes nous réclament en contrepartie de participer financièrement aux frais de financement pour ces enfants.

Pour 2019/2020 sont concernés :

- LIANCOURT 821.00 euros par enfant (1 enfant concerné)

2) Enfants extérieurs scolarisés à Mogneville

Par ailleurs il en est de même pour les enfants de communes extérieures qui sont scolarisés à Mogneville. Le tarif voté en date du 07/02/2011 était de 750 euros par enfant, Mr le maire propose de maintenir ce tarif.

Aucun enfant n'est concerné pour l'année 2019/2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

25 – TABLEAU DES EFFECTIFS 2020

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 34
Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 s'y rapportant,
Vu le décret n° 2006-1687 du 22 décembre 2006 portant modification du décret n° 87-1107 du 30 décembre 1987 portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
Vu le budget communal,
Considérant les besoins de la collectivité et la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de la collectivité,

Sur le rapport présenté et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

- fixe le tableau des emplois tel que présenté
- confirme la création des postes correspondants
- précise que les postes sont ouverts aux agents titulaires et non titulaires

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE
-------------------	-----------	----------	-----------------------

FILIERE ADMINISTRATIVE			
REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1	35H
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C3	1	35H
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	1	23H
FILIERE TECHNIQUE			
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL	C1	3	35H=1POSTE 12H=1POSTE 19H=1POSTE (CDD/1an)
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	5	35H
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION	C1	3	35H=1POSTE 35H=2POSTES (stagiaires)
ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	C2	1	35H
TOTAL		15	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, valide ce point à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h25.

DEPARTEMENT	OISE	
COMMUNE	MOGNEVILLE	
N° d'ordre	LISTE DES DELIBERATIONS DU 23 JUIN 2020	
14/2020	SEANCE A HUIS CLOS	
15/2020	CA 2019	
16/2020	CG 2019	
17/2020	AFFECTATION DES RESULTATS 2019	
18/2020	TAUX IMPOSITION 2020	
19/2020	SUBVENTION ASSOCIATIONS 2020	
20/2020	COTISATIONS SYNDICATS INTERCOMMUNAUX 2020	
21/2020	BUDGET 2020	
22/2020	PERSONNEL COMMUNAL	
23/2020	COMMISSION COMMUNALE IMPOTS DIRECTS	
24/2020	FRAIS SCOLARITE	
25/2020	TABLEAU EFFECTIFS 2020	
LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL		
NOM	PRENOM	SIGNATURE
DELAHOUCHE	Michel	
LE GALL	Maryline	
MAGUET	Jean-François	
MAGUET	Isabelle	
LEFEVRE	Josiane	
MARTEL	Véronique	
MOREL	Maurice	
PILLON	Claude	
BONNEAUD	Thierry	
REMOISSONNET	Christelle	
BACHEVILLIERS	Audrey	
HERCELIN	Pierre	
JOUOT	Murielle	
CHEVET	Bruno	
DUPRE	Pascale	

PECKSTADT	Jean-Claude	
VEG PORQUEZ	Josseline	
TEULADE	Nicolas	